

COMMUNE DE MONTSOREAU DOMAINE : Administration générale Conseil Municipal du 13 juin 2022	06	<input type="checkbox"/> Compte-rendu <input type="checkbox"/> Délibération <input checked="" type="checkbox"/> Information
--	--	---

Service de médecine de prévention de la Communauté d'Agglomération Saumur Val-de-Loire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que dans le cadre fixé par le décret du 10 juin 1985 modifié, la Communauté d'Agglomération Saumur Val-de-Loire a décidé de créer un service de médecine préventive.

Par ailleurs, par délibération en date du 31 mars 2022, le Conseil communautaire a délibéré sur la tarification de ce service de prévention auprès des collectivités et établissements publics affiliés, ou auprès des organismes publics ou para-publics, souhaitant y adhérer.

Le Maire présente la convention d'adhésion au service de médecine de prévention de la Communauté d'Agglomération qui a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service et les obligations auxquelles chacune des parties s'engage.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas adhérer au service de médecine de prévention de la Communauté d'Agglomération Saumur Val-de-Loire dans les conditions fixées par la convention.

Ouverture d'une ligne de trésorerie interactive

Le conseil municipal accepte d'ouvrir une ligne de trésorerie de 200 000 € auprès de la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de la Loire afin de mandater les factures des différentes entreprises intervenant sur les divers frais liés au fonctionnement.

Publication des actes

Monsieur le Maire indique que l'ordonnance et le décret du 07 octobre 2021 ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Il précise que pour les communes de moins de 3500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique.

Le Conseil municipal adopte la modalité de publicité par publication papier. Les actes sont donc tenus à la disposition du public en mairie de manière permanente et gratuite. Certains documents seront cependant toujours publiés en version numérique sur le site internet de la commune.

Feu d'artifice de Saumur – 14 juillet 2022 à 23h00

La Communauté d'Agglomération Saumur Val-de-Loire souhaite proposer aux habitants du territoire des entrées gratuites pour accéder à la terrasse du Dôme à l'occasion du tirage du feu d'artifice. La jauge maximale autorisée sur la terrasse étant limitée à 250, dans un souci d'équité, le choix a été fait de répartir le nombre de places accordé par commune en fonction du nombre d'habitants. Ainsi, la commune de Montsoreau étant composée de moins de 500 habitants, 2 places seront offertes aux Montsoréliens. Le conseil municipal a donc procédé à un tirage au sort sur la liste électorale ; les 2 personnes lauréates recevront une invitation officielle de la part de la Communauté d'Agglomération.

Travaux de rénovation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Le Moulin » à Souzay-Champigny

Monsieur le Maire rappelle la rencontre du 26 avril 2022 avec les Maires de la Côte et explique les problèmes rencontrés actuellement, à savoir les locaux deviennent trop petits, le Moulin est à la fois salle d'activités des primaires et le réfectoire, les locaux sont partagés avec d'autres associations et particuliers (si locations). Monsieur le Maire évoque les avis des communes concernées : les élus de Parnay ne sont pas opposés au projet mais auraient souhaité une répartition financière en fonction du nombre d'enfants et déplorent le court délai de réflexion ; les élus de Turquant sont favorables à l'unanimité et les élus de Fontevraud-l'Abbaye sont également favorables au projet. Pour rappel, l'ensemble de l'équipe municipale de Montsoreau souhaite s'engager dans cette démarche, sous réserve que les 4 autres communes s'engagent elles-aussi avec une dépense maximum de 8 569,20 €.

Plan de paysage

Monsieur le Maire rappelle des rencontres organisées avec des techniciens de la Communauté d'Agglomération en août 2021 et juin 2022. Ce plan de paysage est un outil d'accompagnement et de réponse au défi de la transition des territoires vers un modèle durable. Il permet de construire des stratégies locales qui renforcent la cohérence territoriale, génèrent des interactions positives et contribuent à la réalisation d'actions concrètes répondant à des objectifs de qualité paysagère. Il s'agit d'une démarche de projet inscrite dans la réalité géographique, économique, sociale, culturelle et paysagère du territoire, combinant co-construction et participation citoyenne. Ce plan de paysage concerne 10 communes : Gennes Val-de-Loire, St Clément-des-Levées, Saumur, Villebernier, Souzay-Champigny, Parnay, Turquant, Varennes-sur-Loire, Montsoreau et Fontevraud-l'Abbaye. Ces mêmes techniciens devraient se présenter sur site entre le 04 et le 07 juillet.

Villes & Villages Fleuris

Monsieur le Maire rappelle la visite du jury du label Villes & Villages Fleuris le mercredi 22 juin 2022 à 16h.

Orage de grêle – 04 juin 2022 vers 14h15

Monsieur le Maire informe qu'une déclaration de catastrophe naturelle a été effectuée auprès de la Préfecture dès le mardi 06 juin. Madame le Sous-préfet a fait part que cette déclaration n'était pas reconnue. Une réunion d'information a été organisée le vendredi 09 juin après-midi à Épièds pour demander une calamité agricole. Les viticulteurs seront directement informés des suites données par le Syndicat des Producteurs de Saumur-Champigny. Les particuliers devront déclarer leur sinistre auprès de leur compagnie d'assurances.

Challenge de l'Agglo et Challenge des élus

Chaque année, la Communauté d'Agglomération Saumur Val-de-Loire via sa Direction des Politiques Sportives est partenaire des « Challenge de l'Agglo » et « Challenge des élus ». Les inscriptions pour ces deux challenges organisés par la Fédération des jeux de boules de fort du saumurois sont possibles jusqu'au 1^{er} juillet 2022.

Le 20^{ème} Challenge de l'Agglo se dispute par équipe de deux contre deux. Les finales sont prévues les 10 et 11 septembre prochain au cercle de la Ville de Saumur. Pour ce challenge, une subvention de 2 000 € est accordée par la collectivité.

Le traditionnel Challenge des élus est réservé aux élus de la Communauté d'Agglomération Saumur Val-de-Loire. Il se jouera à partir du 03 octobre. Pour l'organisation de ce challenge, la Fédération des jeux de boules de fort du saumurois bénéficie d'une subvention de 1 000 € par la Communauté d'Agglomération.